

Protocole sanitaire anti-COVID

L'association organisatrice « Club d'Athlétisme de la Plaine des Palmistes » a souhaité mettre en place un protocole sanitaire permettant d'organiser des compétitions en limitant les risques de transmission du virus Covid.

Les mesures détaillées ci-après viennent en complément de celles recommandées par la Fédération Française d'Athlétisme pour la mise en place des épreuves.

I/ Les acteurs

Organisation

Bénévoles

Prestataires

partenaires

Participants + encadrant (limité à 2 par club)

Public

Le lieu (déterminer l'espace)

II/ Mesures prises

1) Rappel des gestes barrières

Pass sanitaire obligatoire à partir de 12 ans pour participer aux épreuves sportives et pour toute personne dirigeant ou bénévole ayant accès au circuit cross fermé.

_ Affichage dans tout le stade rappelant les gestes barrières



Luttons ensemble contre la Covid-19
Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus

› Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



› Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



› Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



› Éviter de se toucher le visage



› Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



› Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



2) Port du masque obligatoire pour tous (sauf lors de l'échauffement et lors des épreuves)

3) Lavage des mains systématiques de toutes les personnes entrant sur le stade à l'aide de solution hydro-alcoolique.

4) Respect de la distanciation physique

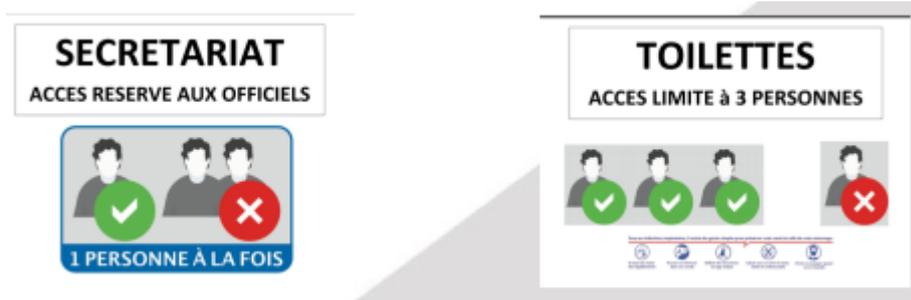
_ Afin d'éviter les croisements, un sens de circulation sera mis en place en fonction de la structure d'accueil

> uniquement les porteurs de dossard, les officiels et 2 encadrants par club ont droit à l'entrée sur l'aire de départ (personne sur le parcours à part les officiels).

_ Zone de secrétariat imité aux officiels et un responsable club qui va venir récupérer les dossards pour ses licenciés.

5) WC à accès règlementé limitant à 3 personnes à la fois

Vestiaire non accessible, les clubs ont été prévenus en amont (via le site sportpro.re)



6) Inscriptions en amont de la compétition des athlètes, aucune inscription possible sur place.

7) Convocation par horaires différenciés pour des départs par vagues avec un nombre limité par horaire en fonction des capacités d'accueil des lieux (règle gouvernementale en vigueur, 1m de distanciation physique entre chaque personne).

III/ Complément Anti-COVID prestataire Sport Pro

- _ L'utilisation d'un dossard jetable non récupérable
- _ Résultat live sur smartphone (pas d'affichage des résultats)
- _ Protocole podium au fur et à mesure des arrivées

IV/ Zone de course, d'arrivée et médicale

ZONE DE COURSE

> Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur de la chaussée. > Il est fortement recommandé de ne pas cracher au sol et d'utiliser un mouchoir en papier à usage unique à conserver sur soi jusqu'à l'arrivée puis à jeter dans les containers prévus à cet effet. > Rappel de l'utilisation possible d'une visière en courant.

ZONE D'ARRIVÉE

> Zone interdite aux non-participants, pas de public (ou dans le respect des règles de distanciation préconisées par les autorités). > Si possible agrandir la surface de la zone d'arrivée pour permettre un plus grand espacement des individus. > En application des règles nationales de mesures sanitaires dans les zones où la distanciation physique d'un mètre entre chaque individu ne peut être respectée, le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de zone d'arrivée. Prévoir des stocks de masques chirurgicaux à l'arrivée pour les éventuelles pertes de masques sur le parcours (estimation d'au moins à 2 % de l'effectif des coureurs). Guide recommandations sanitaires pour l'organisation des courses post Covid-19 21 juillet 2020 9 > Mise en place d'un parcours à sens unique permettant la gestion d'un flux unique et raisonné imposant au coureur ayant terminé sa course de poursuivre son chemin pour récupérer sa médaille, sa couverture de survie, goodies, ravitaillement, consigne ... dont les distributions seront assurées par des bénévoles équipés de masque FFP2 + gants + visière plexiglass. > Mise en place de zones de récupération dédiées aux coureurs « éprouvés » en lien avec les équipes médicales. > Éviter l'affichage des résultats sur le site d'arrivée et privilégier la consultation des résultats en ligne ou par envoi de sms. > Limiter le protocole de remise des prix aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes et restreindre l'accès au podium. Le principe retenu est d'éviter les rassemblements et donc d'éviter de proposer des

services annexes (repas après course, hospitalité, massages, soins, douches ...) sauf si l'organisateur est en capacité de faire respecter les règles sanitaires en vigueur.

ZONES MÉDICALES

> Prévoir un espace spécifique d'accueil médical en cas de suspicion de Covid-19 avec équipement dédié (surblouse, gants, masque FFP2, gel hydroalcoolique, filière DASRI, matériel diagnostic dédié).
> Coordination préalable avec les structures sanitaires locales sur les procédures d'éventuelles évacuations vers les établissements hospitaliers des patients Covid-19 et non Covid-19. > Dimensionnement habituel de l'effectif médical en essayant d'avoir des espaces de travail plus grands autorisant la distanciation physique. > Définition d'un sens de circulation et d'un guichet d'accueil et d'orientation où doit être dispensé un masque chirurgical à tout entrant dans la zone et où une friction des mains au gel hydroalcoolique doit se faire. > Utilisation permanente des équipements de protection individuelle adaptés pour tous les professionnels médicaux et paramédicaux des zones médicales. > Pas de soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

V/ Après course

> Nettoyage et désinfection du site par des agents de nettoyage équipés de protections adéquates, selon un programme de nettoyage élaboré au préalable répertoriant les lieux, surface et équipement à traiter.

> Circuit de collecte et de traitement des masques usagers et autres déchets à organiser.

> Maintien d'une cellule de veille Covid-19 bien identifiable pendant 14 jours post-course.

> Faire appel au sens civique des athlètes en leur demandant de prévenir le référent Covid-19 après course en cas de déclaration de maladie (à formuler dans les infos pré-course).